

Technicien assainissement

Cadre d'emploi des Techniciens

PLACE DANS L'ORGANISATION

Direction générale des services techniques

Direction eau et réseaux

Accompagnement des projets et des usagers

Fonction d'encadrement

NON

RAISONS D'ÊTRE DU POSTE

Relevant du chef du service au sein de la direction eau et réseaux, le ou l'agent assure un rôle important auprès des acteurs du territoire et en particulier auprès des aménageurs et des industriels.

MISSIONS

1. Autorisations et conventions de déversement des eaux usées non domestiques et assimilées domestiques

- recensement des établissements nécessitant une autorisation de déversement,
- transversalité avec les services ressources (maîtrise d'ouvrage et grands projet, développement économique...)
- relations avec les professionnels (industriels, artisans...) et les services partenaires (délégataires eaux et assainissement, agence de l'eau...)
- rédaction des documents réglementaires (contrat d'abonnement, arrêté d'autorisation de déversement et convention spéciale de déversement)
- montage des dossiers, organisation des réunions, suivi des conventions
- rédaction et suivi des correspondances

2. Suivi des contrôles de rejets

- suivi et analyse conjointe des campagnes de contrôle du délégataire
- visites ponctuelles des installations d'assainissement des industriels
- mise en œuvre et renseignement la base de données métier
- lien avec la conformité des systèmes d'assainissement
- assistance et conseil auprès des professionnels
- suivi des contentieux

3. Suivi des chantiers d'aménagement

- suivi de l'état d'avancement des aménagements, présence aux réunions de préparation et de chantiers pour les aménagements avec rétrocession prévue, passages inopinés, contrôle visuel annuel des ouvrages en phase 'bâtiments'
- participation aux O.P.R. avec le délégataire
- recueil et vérification des DOE avec le délégataire, suivi des levées de réserves
- élaboration des P.V. de réception avec le délégataire
- élaboration des conventions d'incorporation
- relations avec le délégataire, les aménageurs, les maitres d'œuvre, les communes

PRE-REQUIS

- Diplôme et/ou expérience significative dans le domaine de compétences
- Connaissances techniques en assainissement et eaux pluviales
- Capacité à piloter une réunion.
- Facilité à rédiger des notes, courriers, compte-rendu de réunion.
- Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de modélisation hydraulique et hydrologique.
- Connaissance des acteurs du territoire
- expérience significative dans ces domaines de compétence

QUALITES REQUISES

- rigueur.
- réactivité.
- autonomie.
- esprit d'analyse et de synthèse.
- maîtrise de l'organisation, de l'optimisation du temps de travail et de la priorisation des tâches.
- curiosité vis-à-vis des évolutions techniques et réglementaires.
- discrétion, retenue et diplomatie.
- esprit d'équipe.

MOYENS MIS A DISPOSITION

- **Matériels et moyens**
 - matériel bureautique et informatique équipé de logiciels métiers.
 - téléphone portable.
 - véhicule de service partagé.
- **Equipements de protection individuelle**
 - Gilet et chaussures de sécurité, casque de chantier, gants de protection.

CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DU POSTE

- travail bureau et terrain.
- base de travail de 35 heures par semaine.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Lieu de travail** : services techniques de la Communauté d' Agglomération de Lens-Liévin situés rue Lavoisier à Lens.
- **Horaires** : Selon le protocole du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2022.

Le poste est ouvert aux fonctionnaires disposant du grade requis dans le profil de poste. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents contractuels disposant des diplômes et ou expérience requis. Pour les fonctionnaires, merci d'indiquer impérativement votre grade et votre échelon. En cas de recrutement contractuel, le contrat proposé est de 3 ans. Pour tout contact vous pouvez joindre la direction des ressources humaines au 03.21.79.07.75 ou par mail à l'adresse DRHRecrutements@agglo-lenslievin.fr. Les candidatures sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 30 avril 2025.